

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 10

Artikel: Commémoration solennelle du 75e anniversaire de l'Union syndicale suisse
Autor: Roland, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 10 - Octobre 1955

47^{me} année



Commémoration solennelle du 75^e anniversaire de l'Union syndicale suisse

Par *Claude Roland*

C'est au Palais des Congrès, à Zurich, que l'Union syndicale suisse a commémoré le 75^e anniversaire de sa fondation les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers. Les quelque 650 délégués invités et journalistes qui eurent le privilège de participer à ces festivités grandioses en garderont le souvenir durable.

Par une curieuse coïncidence, cette manifestation commémorative, marquée d'un bout à l'autre par la plus grande dignité, suivait de quelques jours l'infâme campagne de diffamation réengagée par la presse de nos piteux concurrents des syndicats chrétiens-nationaux — appuyée par le *Nouvelliste valaisan*, le *Walliser Volksfreund* et quelques autres journaux conservateurs aveuglés par le même fanatisme — sur la base de l'arrêt stupéfiant rendu par la III^e Chambre du Tribunal d'arrondissement de Zurich dans le procès engagé par Robert Bratschi contre le Dr Walther Stampfli. Cet arrêt, commis avec la complicité de trois docteurs en droit, conforte la hargne de nos adversaires peu scrupuleux, qui accusent l'Union syndicale de n'être pas neutre en matière confessionnelle, ni indépendante des partis politiques, et vont même jusqu'à prétendre que la qualité de chrétien est inconciliable avec celle de membre d'une fédération adhérente à l'Union syndicale suisse.

Nous aurons l'occasion de revenir à loisir aussi bien sur le jugement de Zurich que sur l'étrange conception du christianisme qu'ont les syndicats chrétiens-sociaux avides et prompts à la curée.

Pour le moment, nous nous bornerons à constater que l'Union syndicale suisse se porte mieux que jamais, qu'elle a définitivement

conquis droit de cité, qu'on lui reconnaît même le mérite d'être un des piliers solides de la démocratie suisse.

On l'a bien vu à Zurich, où M. le conseiller fédéral Holenstein, dont les chrétiens-sociaux n'oseront tout de même pas suspecter l'intégrité et l'autorité, a félicité l'Union syndicale à l'occasion de son anniversaire et exprimé le vœu que sa collaboration avec l'autorité publique se poursuive. Ce qui est tout le contraire de l'excommunication laïque prononcée à la fois par des juges trop subtils et par des pharisiens qui se préparent un peu trop tôt à recueillir les dépouilles de la seule centrale syndicale d'ouvriers vraiment représentative. L'intervention du conseiller national Schmid-Ruedin, de la Fédération des sociétés suisses d'employés, fut aussi un hommage à l'action efficace de l'U. S. S. en faveur de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. En souhaitant une collaboration encore plus étroite entre associations d'employés et syndicats ouvriers dans la lutte pour le mieux-être social et économique du peuple, l'orateur a montré le peu de cas qu'il faisait des exclusives intéressées de prétendus chrétiens. Le Dr Jaggi, directeur de l'Union suisse des paysans, a fait lui aussi l'éloge de l'U. S. S., qui s'est révélée une organisation libre et démocratique. Il a constaté avec satisfaction que, malgré certaines différences d'intérêt, des progrès notables ont été réalisés dans la voie du rapprochement nécessaire des travailleurs et des agriculteurs. Dans sa lettre de félicitations du 1^{er} octobre 1955, M. Max Kaufmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, écrit que l'action de l'Union syndicale n'a pas seulement profité à la classe ouvrière, mais au peuple entier. Il apprécie à sa valeur la collaboration fructueuse de notre organisation au service de l'économie et de la politique sociale. Mais le bouquet, c'est le télégramme de reconnaissance de l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques, qui l'a offert avec une élégance réconfortante. Ce télégramme sonne comme le désaveu le plus net des présomptueux qui prétendent monopoliser la foi et la bénédiction des Eglises. Il est vraiment inspiré d'esprit chrétien, car loin de rejeter l'organisation qui s'est acquis les plus grands mérites dans la lutte pour l'émancipation des travailleurs, il lui souhaite d'accomplir dans l'avenir ses tâches multiples aussi bien que dans le passé.

Ainsi, les adversaires déloyaux de l'Union syndicale font une fois de plus l'expérience que le méchant fait souvent œuvre qui le trompe.

Le syndicalisme et la culture

Il faut d'abord féliciter les organisateurs du congrès de Zurich d'avoir su démontrer que le syndicalisme est un élément de culture, ce qu'affirmait déjà, avec de multiples preuves à l'appui, Hans Neu-

mann dans notre *Revue syndicale suisse* en 1945 et, plus récemment, le professeur Pierre Reymond de Neuchâtel.

Un prologue symphonique de Paul Müller, interprété par l'orchestre et le chœur du Théâtre municipal de Zurich, sous la direction de l'auteur, ouvrit le congrès. La musique moderne n'est certainement pas le fort des militants syndicaux. Pourtant, le silence fut total et l'attention continue durant cette exécution magistrale. L'autorité du chef et la virtuosité des exécutants expliquent en partie cet intérêt constant. Mais le talent d'évocation de l'auteur méritait sans conteste cette consécration d'un public éminemment populaire. Ce n'est pas sans appréhension que l'on attendait l'événement, car les compositeurs modernes, même en Suisse, semblent se préoccuper bien peu de la compréhension musicale des travailleurs et de leur préférence pour les airs de bravoure. Les auditeurs furent déçus en bien, comme disent les Vaudois, car Paul Müller, bien pénétré de son sujet et conscient des goûts de son public occasionnel, fit des concessions et ne dédaigna ni l'harmonie ni même la mélodie. Il n'y eut en somme pas grand effort pour retrouver le fil de notre histoire dans cette musique nuancée, généreuse, combattive, puissante. On se permettrait même de souhaiter que ce prologue symphonique, composé spécialement pour la circonstance, soit enregistré sur disques. Ce serait à la fois un hommage à la Centrale suisse d'éducation ouvrière, qui prit l'initiative de cette œuvre originale, à l'auteur et aux exécutants. Un tel enregistrement serait facile à exécuter puisqu'il a été recueilli par fil lors de cette mémorable première. Le mouvement ouvrier n'a pas inspiré tant de compositeurs. Il serait donc normal de ne pas laisser perdre une œuvre que l'on comprendra toujours mieux en l'écoutant. Les chefs-d'œuvre les plus grands ne se sont pas toujours imposés du premier coup. Car en musique plus qu'ailleurs le conformisme des auditeurs sévit.

Sous la direction d'Edouard Hartogs, les mêmes exécutants donnèrent des ailes au chœur des prisonniers de *Fidelio*, signé de Ludwig van Beethoven, puis les chœurs des cigarières de *Carmen*, de Bizet, et de *Nabucco*, de Verdi. Ce dernier fut bissé dans un enthousiasme indescriptible. Enfin, la majestueuse Ouverture III de *Léonore*, composée par Beethoven en 1806, mit fin à la partie musicale de cette première partie du congrès.

Au cours de la soirée, le Cartel des chanteurs ouvriers de Zurich et l'Orchestre de chambre renforcé de Dubendorf, dirigé par Walter Giannini, s'attaquèrent aux redoutables chœurs *Les Heures du Jour*, de Telemann. Puis la vaillante Arbeiter-Knabenmusik, dirigée par Jacob Rüegg, avec ses quatre trompettes de qualité, offrit un concert fort apprécié. L'orchestre, les chœurs, les ballets et les solistes du Théâtre de Zurich triomphèrent ensuite dans des airs d'opérettes et d'opéras.

Samedi matin, l'Orchestre de la Radio de Zurich, sous la direc-

tion de Paul Burkhard, ouvrit la deuxième séance du congrès par l'*Ouverture de 1812*, de Tchaïkovsky. Ce fut un nouveau déchaînement d'enthousiasme dans la salle. Enfin, le Cartel des sociétés ouvrières de chant mit fin à la manifestation par un chœur remarquablement exécuté.

Le prologue de Peter Kilian, dit par Maria Becker, tout de suite après le prologue symphonique, constitua un des grands moments du congrès. Enfin, un poème digne de notre mouvement syndical, qui ne se contente pas d'évoquer le calvaire que durent gravir les pionniers et toute la chaîne des militants qui se sont succédé pour conquérir leur place au soleil, mais s'inspire des expériences vécues pour inviter les hommes de bonne volonté à construire la cité future, avec le bien-être général, la paix et le salut du monde. Un souffle épique émane de ces pages, que la grande actrice zuricoise, dont les mérites ont été consacrés récemment à Paris, transmet à l'auditoire avec une émouvante sobriété, des intonations judicieuses et une diction digne de retenir l'attention de nos orateurs. La version française de Jeanlouis Cornuz, luxueusement imprimée, a été remise à chaque participant au congrès. Nous la reproduisons quand même intégralement dans ce numéro, car il est bon de répandre la pensée prémonitoire du poète. Le collègue Elmo Patocchi a transcrit dans la langue de Dante cette œuvre maîtresse. On doit à MM. Cornuz et Patocchi des remerciements et des félicitations, car ils ont tenu la gageure et imposé ce prologue dans leur langue respective, ce qui est une tâche extrêmement difficile, même si Peter Kilian usa du vers libre.

L'Union syndicale offrit une autre œuvre d'art aux privilégiés du congrès de Zurich. Sous forme d'une plaquette en bronze, fondue par la maison spécialisée Huguenin Frères du Locle. D'un côté, la figure d'apôtre d'Herman Greulich rayonne et, de l'autre, on peut lire: « 1880-1955 — Schweizerischer Gewerkschaftsbund — Union syndicale suisse. » L'insigne de fête est la reproduction en plus petit de cette médaille, suspendue à un ruban aux couleurs nationales.

Oserait-on également parler d'œuvre d'art en signalant les *Tableaux synchroniques 1880-1955*, offerts également aux délégués, et qui relatent les principaux événements survenus en Suisse et à l'étranger sur les plans technique, économique, politique, syndical et social? Sans doute si l'on s'en réfère à la présentation typographique. Mais il serait plus juste de parler d'une œuvre scientifique, ce qui n'enlèverait d'ailleurs rien au mérite de cette publication qu'on peut obtenir au Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, au prix de 8 fr. l'exemplaire. Désormais, la recherche d'un fait ou d'une date sera beaucoup plus aisée qu'auparavant. Il convient de rendre hommage à la patience et à la méthode de Willy Keller, archiviste de l'Union syndicale suisse, qui comble à son heure une lacune dans la documentation syndicale.

Histoire

Robert Bratschi, conseiller national, président d'honneur de l'Union syndicale suisse, a été chargé par le comité de présenter au congrès les grandes lignes de l'évolution de notre organisation. Il le fit avec beaucoup de conscience. Bien que différents hebdomadaires syndicaux aient déjà reproduit ces pages d'histoire, nous les publierons à notre tour intégralement dans un prochain numéro de la *Revue syndicale suisse*. Car il est des répétitions nécessaires. D'autant plus que notre revue touche un grand nombre d'abonnés, en Suisse et à l'étranger, qui n'ont pas eu la faveur de lire cette évocation ailleurs.

Dans ces conditions, nous pouvons nous dispenser de commenter ici l'intervention de Robert Bratschi et nous borner à celles de Paul-Henri Gagnebin, vice-président de l'Union syndicale suisse, et de Domenico Visani, secrétaire de la Camera del lavoro du canton du Tessin, qui constituaient d'ailleurs des compléments à la première. Mais auparavant il nous faut bien faire remarquer que trois de nos langues nationales se sont fait entendre à la tribune durant la partie commémorative. On a renoncé à faire entendre la quatrième, le romanche, parce que serré par le temps et aussi parce que les quelques collègues susceptibles de comprendre cette langue harmonieuse pouvaient suivre sans aucune difficulté l'orateur de langue allemande. Dommage tout de même pour le symbole. Pour les mêmes raisons, on chargea Oldenbroek de parler au nom de toutes les délégations étrangères. Ce qu'il fit au cours du dîner avec un humour certain, mais sans faire oublier qu'il y avait parmi nos hôtes étrangers quelques grandes voix qui eussent sans aucun doute enrichi la partie oratoire. Quelques langues étrangères ont, entre autres, le mérite d'évoquer mieux la solidarité internationale qu'une liste d'hôtes très précise ou les salutations du président lors de l'excellent discours de bienvenue au congrès. En compensation de ce silence imposé, nous avons naturellement accepté les beaux cadeaux qui nous ont été offerts. Comme disent les champions, nous essayerons de faire mieux la prochaine fois, c'est-à-dire au centenaire en 1980.

La voix romande

P. H. Gagnebin s'est arrêté surtout à une des plus dures batailles que le mouvement syndical ait eu à supporter en Suisse, celle de l'initiative de crise, soumise au peuple suisse en juin 1935. Fort opportunément, il insista sur le fait qu'à l'époque nous luttons à la fois contre le chômage, l'inflation et la dévaluation. Après le verdict négatif du peuple, l'Union syndicale et ses commensaux du Mouvement des lignes directrices insistèrent dans un mémoire du 14 juillet 1936 au Conseil fédéral sur les risques de dévaluation.

L'Union syndicale présenta encore des suggestions appropriées plus tard pour atténuer les effets d'une telle mesure. En vain, le 28 septembre de la même année, le franc suisse était dévalué de 30%. Ce qui inspire à P.-H. Gagnebin cette considération hélas bien trop vraie: « Une fois encore, après avoir combattu la politique de l'Union syndicale suisse, nos autorités devaient plier devant la force des événements, dont nous avons prévu l'inexorable évolution. »

Puis le vice-président de l'Union syndicale aborde la politique conventionnelle de l'U. S. S., qui s'est largement répandue en Suisse. Si l'on comptait à peine 303 contrats collectifs de travail en 1930, protégeant 70 000 ouvriers, il y en a près de 1500 qui lient plus de 100 000 patrons et 800 000 travailleurs maintenant. P.-H. Gagnebin ne conteste ni à la Confédération ni aux cantons le droit de légiférer. Mais il ajoute que les uns et les autres doivent savoir « qu'il est inutile d'essayer de nous imposer des lois dont nous ne voulons pas. Ils savent, en revanche, que l'on peut compter sur l'Union syndicale suisse pour faire triompher devant le peuple tout projet raisonnable, répondant aux aspirations du monde du travail. » Il se réjouit ensuite que le syndicalisme ait acquis droit de cité, aussi bien devant les autorités que les tribunaux. Ce qui lui permet de féliciter le Tribunal fédéral, qui a jugé équitable, à quelques reprises déjà, que des contributions de solidarité soient prélevées des outsiders patrons et ouvriers, car ils bénéficient de l'action commune. Il mentionne enfin la conquête législative de l'applicabilité générale des contrats collectifs de travail, dont les mêmes outsiders tirent volontiers les profits tout en renâclant devant la modeste prestation qui leur est demandée. Paul-Henri Gagnebin termine son exposé par cette péroraison fort applaudie: « Notre contribution à la paix du monde, c'est de perfectionner sans cesse le statut et la condition des travailleurs dans notre pays. Car la paix repose en effet sur la justice sociale. Notre effort futur tendra comme toujours à des réalisations concrètes plutôt qu'à poursuivre des chimères fuyantes sur le plan théorique. C'est à cette œuvre de construction progressive que nous vous appelons, chers délégués, à collaborer encore et toujours, dans un mouvement syndical qui constitue l'épine dorsale de la démocratie suisse. »

La langue de Dante

Dans son discours commémoratif prononcé en italien, Domenico Visani, secrétaire de la Camera del lavoro, a traité tout spécialement, avec beaucoup de raison, de la situation particulière de son canton du Tessin, où l'industrialisation est apparue plus tard que dans les deux autres principales régions linguistiques. Si l'on n'a pas eu la révolte des travailleurs contre la machine, outre-Gothard, la persécution a sévi autant et peut-être plus qu'ailleurs contre les premiers

syndiqués. Lors de la grève des maçons de 1901, Mario Ferri, Leo Macchi et Della Valle furent arrêtés dans l'espoir d'intimider les grévistes. Cette astuce fut déjouée et les manifestants déchaînés obtinrent la libération de leurs collègues. En novembre 1918, Guglielmo Canevascini, alors secrétaire de la Camera del lavoro, était malmené par un garde civique imprudent. Or, Mario Ferri devint juge à la Cour d'appel et Canevascini conseiller d'Etat en 1922. Il l'est encore aujourd'hui. Ainsi changent les situations, avec les rapports de force!

Le développement du mouvement syndical en pays tessinois a été plus lent qu'ailleurs du fait de la prévalence de l'agriculture jusqu'à la première guerre mondiale. Il y a un siècle, sur 120 000 habitants, répartis dans 250 communes, 70 000 vivaient de l'agriculture. A mesure que l'industrie se répandait, le nombre des salariés, puis des syndiqués, s'accroissait. De quelques centaines au début de ce siècle, les effectifs de la Camera del lavoro dépassaient les 14 000 à la fin de 1954.

Cette situation particulière du Tessin, séparé du reste de la Suisse par la montagne, la distance et la langue, a ses répercussions économiques, dont se ressentent les conditions de travail. Ce qui explique que nos collègues, exposés en première ligne, aient davantage besoin de la solidarité, d'un soutien financier de leurs camarades de l'extérieur, bien que leur rendement n'apparaisse pas toujours très clairement aux fédérations. Visani a bien fait de rappeler ces évidences au congrès. Car trop de syndicalistes se préoccupent davantage aujourd'hui de rapport numérique ou financier que de l'accroissement de notre force morale, qui est en définitive tout aussi valable. La maturité syndicale et politique du peuple tessinois soutient avantageusement la comparaison avec celle d'autres cantons industriellement avancés. Dans les votations fédérales où l'Union syndicale propose un mot d'ordre, le Tessin réagit favorablement. On le vit bien encore le 13 mars dernier quand il s'est agi de se prononcer sur l'initiative pour la protection des locataires et des consommateurs. Et pourtant les difficultés apparaissaient nombreuses à cette occasion.

Visani n'a pas tort quand il prétend que la structure fédéraliste du mouvement syndical suisse ne favorise pas le rendement dans un canton qui se distingue des autres par sa petitesse et sa langue. En face d'une organisation confessionnelle de structure centraliste, les nôtres se présentent fractionnées. Ce qui constitue un handicap certain spécialement sur le plan de la mutualité, mais aussi quant aux contributions des membres où les chrétiens-sociaux font alors de la sous-enchère. Et pourtant, avec les moyens réduits du bord, le mouvement syndical libre s'accroît en nombre, en qualité et en puissance, comme dans le reste de la Suisse. Grâce à des militants de valeur certes, mais aussi à la création de nouveaux secrétariats.

A la fin de la première guerre mondiale, on comptait deux secrétaires permanents, celui de la Camera del lavoro et celui de la S.E.V. (Fédération suisse des cheminots pour ceux qui l'ignoreraient). Aujourd'hui, onze secrétaires sont au service de la classe ouvrière de ce canton.

Parmi les réalisations originales de la Camera del lavoro, Visani signala la Colonia di cura dei sindacati (colonie de vacances des syndicats), créée en 1930 par seize enthousiastes et sans aucune installation technique. En 1955, 646 garçons et filles ont passé des vacances profitables dans les trois établissements de Rodi, propriétés de l'institution, et 448 au bord de la mer grâce à l'hospitalité de l'Asile italo-suisse de Rimini. Cette action est financée par une contribution hebdomadaire des membres. Ce qui constitue encore un témoignage en faveur de l'esprit de corps de nos amis tessinois.

L'orateur fait allusion ensuite aux heureux effets du développement syndical sur la politique sociale. La Camera del lavoro et les syndicats qui lui sont affiliés sont toujours consultés par les autorités cantonales sur toutes les questions qui touchent aux intérêts des travailleurs. La nouvelle loi sur le travail, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1954, prévoit une commission paritaire dans laquelle nos syndicats sont représentés.

Pour terminer, Visani rend à son tour hommage aux pionniers: C'est une belle succession que nous assumons. Mais quels que soient les vicissitudes qui nous attendent, les racines profondes du mouvement syndical nous donneront le courage et la force d'accomplir notre mission pour la classe travailleuse, la Suisse et l'humanité.

Une pierre blanche: la fondation pour les vacances

Pour marquer l'événement du 75^e anniversaire de façon durable, il fallait bien poser une pierre blanche. C'est fait maintenant. Le congrès a voté par acclamation la proposition du Comité syndical ainsi conçue: « Sous le nom de Fondation de vacances de l'Union syndicale suisse, le congrès constitue une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse (C. C. S.). L'acte de fondation définit les buts de la fondation. Le congrès affecte à cette dernière une somme inaliénable de 500 000 fr. (cinq cent mille francs). »

Giacomo Bernasconi a présenté cette proposition au congrès, dans une étude très fouillée.

Il a mentionné les statistiques suisses des fabriques, qui signalaient en 1910 8 ouvriers sur 100 bénéficiaires de vacances. En 1926, le pourcentage était monté à 41,9; en 1937 à 66,2 et en 1944 à 82,2. Selon les statistiques de l'OFIAMT, 353 contrats collectifs sur 492 enregistrés, c'est-à-dire 72%, contenaient des prescriptions sur les vacances en 1938. En 1944, cette proportion passait à 495 sur 663

contrats collectifs enregistrés, ce qui représentait le 75%. En août 1939, l'Office fédéral de statistique fit une enquête sur l'ampleur des vacances avec droit complet ou partiel au salaire. 55,8% bénéficiaient du salaire total et 3,5% d'une rémunération partielle. Sur 100 ouvriers et employés, 32,7 disposaient jusqu'à six jours de vacances, 37,3 de plus de six jours par année. De nouveaux progrès ont sans doute été réalisés depuis lors.

Mais il est évident que les vacances n'atteignent leur objectif que si elles permettent à l'ouvrier de se changer les idées, de se reposer et de récupérer ses forces productives. Nous sommes loin encore de ce but. En effet, une enquête récente d'une de nos grandes fédérations dans une cité industrielle moyenne de Suisse allemande révèle que 63% des personnes questionnées ont passé leurs vacances à la maison, 13% sont allées chez des parents, 5% seulement à l'hôtel ou dans des homes, 4% dans un logement, 2% ont fait du camping et 1% ont fréquenté des cabanes de montagne. Plus de la moitié de ce 63% de travailleurs qui ont passé leurs vacances à la maison ont invoqué comme motif le manque d'argent pour aller au-dehors. A la question « comment désireriez-vous passer des vacances? », 17% des réponses indiquaient un voyage à l'étranger, 17% également se prononçaient pour des logements ou les cabanes, 11% pour des excursions, 10% s'en tinrent à cette généralité « sortir de la maison ». L'orateur n'exagérait pas en qualifiant ce résultat d'assez effrayant,

Au cours de ces dernières années, l'on a constaté que les familles avec enfants ne pouvaient pas, surtout pour des raisons financières, jouir pleinement de leurs vacances dans les maisons syndicales.

Depuis sa création, l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière a ouvert des colonies de vacances pour enfants. Elle s'efforce de faire davantage encore en ce domaine. Mais ses moyens financiers sont limités, de même que ses possibilités techniques, car elle dispose de deux homes seulement en Suisse allemande. Au Tessin, comme nous l'avons vu, les « colonie di cura dei sindacati » ont fait des miracles. La Suisse romande ne dispose pas encore d'institutions pour vacances enfantines.

Mais le problème essentiel est de donner maintenant la possibilité à un grand nombre de familles ouvrières de passer de véritables vacances hors du lieu où ils vivent toute l'année.

La nouvelle Fondation pour les vacances va contribuer à la réalisation de ce postulat social. Elle aura pour tâche d'acquérir des terrains, de construire, acheter, louer et exploiter des logements pour les familles et des homes pour les enfants.

C'est une réalisation positive, une pierre blanche posée au carrefour du 75^e anniversaire de l'U. S. S.

Le congrès a révisé l'article 14 des statuts de l'U. S. S., qui prévoit désormais un bureau du Comité syndical composé d'un président et

de trois vice-présidents. C'est en quelque sorte la consécration d'un état de fait qui permet de tenir compte à la fois d'une représentation des travailleurs de l'industrie privée, des services publics et des principales régions linguistiques. Ces trois vice-présidents sont actuellement Hermann Leuenberger pour les travailleurs de l'industrie privée, P.-H. Gagnebin pour la Suisse romande et Max Arnold pour les services publics.

Programme de travail

Le point culminant du congrès du 75^e anniversaire de l'U. S. S. fut évidemment le magistral discours d'Arthur Steiner. Nous le publierons intégralement dans notre prochain numéro.

On nous permettra bien d'ores et déjà d'attirer spécialement l'attention des lecteurs sur les passages de ce savoureux rapport qui traitent des finances de nos organisations, du recrutement, de l'unité, syndicale, de la politique contractuelle, des projets de lois fédérales sur le travail et sur la convention collective, des travailleurs étrangers, de la lutte contre les crises en relation avec le plein emploi, de la durée du travail, de la politique des prix et des salaires, de la fiscalité, de la réforme du tarif douanier. Car ce sont là des problèmes loin d'être résolus et qui continueront à préoccuper longuement l'Union syndicale suisse et les quinze fédérations qui lui sont affiliées.

Certains journaux ont déploré que le congrès n'ait pas été mis en face du bilan de l'économie moderne, des modifications de sa structure et de ses conséquences sociologiques, en face des voies ouvertes par la technique.

Est-il nécessaire de rappeler qu'il s'agissait avant tout d'un congrès commémoratif qui n'avait pas la prétention d'apporter des solutions à tous les problèmes qui se posent à l'heure actuelle? Est-il absolument indispensable de rappeler aussi que le mouvement syndical est naturellement empirique, qu'il s'inspire des leçons de l'expérience pour orienter son action future? Elaborer de nouvelles doctrines ou rechercher des solutions théoriques qui répondent à tous les problèmes posés successivement par l'évolution économique et sociale n'a jamais été le fort des syndicats anglais, scandinaves ou suisses. Ils ont toujours préféré s'attaquer à la solution de problèmes pratiques qui se posent dans le moment présent ou vont se poser dans le proche avenir. Cette politique n'est pas très spectaculaire, en effet. Mais elle épargne de cruelles déceptions aux travailleurs qui ne comprennent pas si aisément que les actes suivent si lentement les vastes programmes.

Le discours d'Arthur Steiner a justement le mérite de traiter de questions actuelles qui préoccupent la classe ouvrière. Il ne néglige pas pour autant celles qui vont se poser avec acuité, c'est-à-dire

l'automation sans cesse en progrès, l'emploi de l'énergie atomique à des fins profitables à l'humanité, de l'énergétique, etc. Il est sympathique parce qu'il ne se laisse pas dominer par une espèce de scientisme en vogue. Si l'on pouvait éprouver une crainte, c'est de voir un jour les docteurs en sciences diverses s'emparer de la direction de notre mouvement. Car il risquerait alors de se distancer des masses pour planer sur les hauteurs académiques où il n'a que faire.

L'an prochain déjà, on tiendra le congrès ordinaire, dont une des tâches sera peut-être de s'occuper de la revision du programme de travail de 1934. Il sera encore assez tôt de traiter des questions nouvelles qui se poseront alors, car à chaque jour suffit sa peine.

Le discours d'Arthur Steiner, tel qu'il est, est un élément de valeur qui permettra d'aborder avec de meilleures chances de succès une revision qui s'annonce laborieuse.

Conclusions

Le 75^e anniversaire de l'Union syndicale suisse a permis de jeter un regard instructif sur le passé. Cela nous a permis aussi de faire le bilan de notre action et d'envisager avec optimisme l'avenir.

De grandes tâches nous attendent. Ni le courage ni la bonne volonté ne font défaut. On pourrait même ajouter que les cadres syndicaux sont mieux prêts à affronter la lutte qu'ils ne l'étaient naguère, car l'éducation et la culture se sont largement répandues, grâce aux sacrifices du mouvement dans son ensemble. L'appareil a été perfectionné non seulement sur le plan central, mais aussi dans les cantons. Il fonctionne bien. Nos finances sont saines. Les membres de l'Union syndicale, qui sont les quinze fédérations affiliées, sont vigilants, clairvoyants, prêts à de nouvelles conquêtes. Les effectifs se sont accrus considérablement. Jamais l'Union syndicale suisse n'a présenté une telle cohésion et une puissance si impressionnante. Son développement continue. L'action de recrutement, sur laquelle Arthur Steiner a particulièrement mis l'accent, devrait rapidement faire monter nos effectifs au demi-million.

L'optimisme n'est pas de commande. L'Union syndicale d'aujourd'hui est digne de celle d'hier. Animée d'une vigueur nouvelle, elle s'engage résolument dans la voie du centenaire qui marquera sans doute de nouveaux progrès.

Toujours plus étroitement unis, les travailleurs vont maintenant à la conquête de la démocratie économique, corollaire nécessaire de la démocratie politique. Comme l'a si bien dit P.-H. Gagnebin dans son exposé: En renforçant notre mouvement sur le plan national, nous apportons une nouvelle contribution au syndicalisme international, dont nous nous sommes toujours reconnus solidaires. Nous travaillons ainsi pour la prospérité générale, la liberté et la paix.